



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Service Territorial Routier CENTRE

Dossier suivi par subdivision Auch

☎ 05 42 54 18 37

email : str-centre@gers.fr

Le Président du Conseil Départemental

à

Unité ADS
DDT 32

Vos réf. : PC 24822A0005 à Roquelaure (32) et PC 36822A0006 (Sainte-Christie)

Nos réf. : 24018

Objet : Avis sur permis de construire

Madame, Monsieur,

Vous nous avez adressé un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme concernant la construction d'une centrale photovoltaïque, situé hors agglomération, à cheval sur la commune de Roquelaure, lieu-dit « Au Longard », et sur la commune de Sainte-Christie, lieu-dit « Le Pré du Bourg ».

Après examen de la demande, le projet prévoit un accès par la voie interne de la ZI débouchant sur la D151 par un carrefour conformément dimensionné.

Par conséquent, j'émetts un avis favorable à ce projet, aucun accès ne se faisant directement par les routes départementales.

La subdivision d'Auch se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Auch, le
Le Président,
Par délégation,
L'adjoint au Chef du STR Centre